

LES MESSAGES DES MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

14^{ème} CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
SHARM EL-SHEIKH, 17-29 NOVEMBRE 2018

LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE EST GRAVEMENT EN DANGER AU NIVEAU INTERNATIONAL. Du fait de l'entrée dans l'Anthropocène, elle connaît actuellement sa 6^e extinction massive et il est scientifiquement établi qu'elle est provoquée par l'Homme : artificialisation des sols, fragmentation des milieux naturels, introduction d'espèces exotiques envahissantes, pollutions des eaux... Ces pressions anthropiques sont dans certaines régions exacerbées par les impacts du changement climatique. De nombreux signaux d'alerte au plan mondial montrent que la biodiversité aquatique subit des atteintes particulièrement importantes avec des risques forts pour l'avenir du vivant.

- Depuis 1900, **64 %** à **71 %** des zones humides ont disparu, entraînant la disparition de **76 %** des populations d'espèces d'eau douce (Nick C. Davidson¹, 2014).
- Depuis 1980, **44 %** des populations d'oiseaux d'eau sont en diminution (UNESCO, 2017).
- Aujourd'hui, **75 %** des réserves mondiales de poisson sauvage sont en danger (FAO, 2017).
- D'ici **2050**, jusqu'à **90 %** des coraux vont souffrir d'une grave dégradation (IPBES, 2018).
- De façon générale, les **Objectifs d'Aïchi**, l' **ODD 6.6** lié à la protection des écosystèmes aquatiques et l' **ODD 15.1** lié à la protection des écosystèmes terrestre et d'eau douce ne seront pas atteints d'ici 2020.

LES RECOMMANDATIONS DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

Les 190 membres du Partenariat Français pour l'Eau souhaitent attirer l'attention de la communauté internationale sur l'obligation de protéger, conserver et restaurer les écosystèmes d'eau douce pour l'accroissement de la résilience de nos sociétés humaines, l'adaptation au changement climatique et

¹ Anciennement Secrétaire Général adjoint de la Convention de Ramsar

l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Le Partenariat Français pour l'Eau accorde une attention particulière aux synergies et à la mise en œuvre cohérente des différents plans d'actions internationaux : objectifs d'Aïchi et post-Aïchi pour la biodiversité, Accord de Paris pour le climat et agenda 2030 et post-2030 pour les ODD.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES EAUX DOUCES AU MÊME TITRE QUE LES EAUX LITTORALES ET MARINES À TRAVERS UNE APPROCHE *SOURCE-TO-SEA*

LA BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE EST À L'ORDRE DU JOUR DE LA COP14, MAIS CELLE DES EAUX INTÉRIEURES EST ABSENTE. L'érosion de la biodiversité des eaux douces est manifestement sous-estimée malgré le rôle clé que jouent les écosystèmes aquatiques sur le plan écologique et économique à l'échelle mondiale. La conservation de la biodiversité des eaux douces doit être placée au même niveau que celle des eaux littorales et marines, d'autant plus que leurs interactions sont significatives.

Les pressions exercées par l'amont des bassins versants sur les eaux littorales et marines sont importantes. Les espaces d'eaux douces, littorales et marines sont reliés par des flux de type multiple : sédiments, polluants (micro et macro déchets), organismes vivants (floristiques et faunistiques), services écosystémiques...

Les interactions entre eaux douces, littorales et marines doivent être mieux cernées et doivent se traduire par un changement de paradigme, de cadre législatif et d'actions territoriales. La gestion intégrée de ces eaux doit être mise en place aux échelles nationale et internationale, à travers une approche multisectorielle et multi-acteurs.

PROMOUVOIR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

Climat et biodiversité sont en interaction permanente. Les Solutions fondées sur la Nature² (SfN) peuvent simultanément accroître la résilience des territoires aux risques climatiques et contribuer à la conservation de la biodiversité. Par exemple, la restauration des zones humides peut limiter les effets des inondations, atténuer les sécheresses, servir d'îlots de fraîcheur, limiter l'érosion côtière en zone littorale et constituer des puits de carbone, tout en constituant un refuge pour la biodiversité qui s'y développe.

Une attention particulière doit être accordée aux liens entre climat et biodiversité dans les documents stratégiques. Les stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (NBSAP) soumis à la CBD et les contributions nationales volontaires (NDCs) soumises à la CNUCC dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat doivent permettre le développement des Solutions fondées sur la Nature comme un des types de solutions permettant de faciliter l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le plan national français pour la biodiversité de juillet 2018 intègre déjà ces

² « Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (UICN, 2016).

SfN et vise notamment à renforcer leur mise en œuvre à l'échelle des territoires pour les rendre résilients face aux changements climatiques et les inondations.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES LIENS ENTRE NATURE ET SOCIÉTÉ

Les populations locales sont les premiers acteurs de conservation de la biodiversité. Elles doivent pouvoir alimenter les processus de prises de décision, de planification et de mise en place de projets. Ceci doit être facilité par l'instauration de systèmes de gouvernance participative et décentralisée.

Les connaissances et pratiques locales liées aux usages de l'eau, aux ressources naturelles et à l'aménagement du territoire sont des éléments essentiels pour la bonne prise en compte des populations locales dans de tels systèmes de gouvernance. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé en représentant les populations et en facilitant leur dialogue avec les décideurs.

La prise en compte des perceptions locales et sociales des projets déployés est particulièrement importante dans la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature pour faire face au changement climatique et risques liés à l'eau. « *Déterminées par le contexte naturel et culturel d'un site particulier* »³, ces solutions doivent impérativement s'appuyer sur la création de partenariats locaux et intersectoriels.

AMÉLIORER LES LIENS ENTRE CONNAISSANCES ET PRISES DE DÉCISION

Le soutien aux travaux d'organismes internationaux tels que l'IPBES, dont le rôle est d'améliorer les liens entre connaissances et prises de décision, est essentiel. Un travail spécifique de standardisation, de mutualisation et de diffusion, auprès des décideurs, des données sur la biodiversité des eaux douces et littorales (y compris les zones humides telles que les mares, lagunes, berges, tourbières...) doit être mené en lien avec les organisations de la société civile et les observatoires de la biodiversité.

Les rapports régionaux de l'IPBES parus en mars 2018 alertent sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité mondiale. Dans ce cadre, les données et connaissances sur les capacités d'adaptation des milieux aquatiques au changement climatique ainsi que sur les synergies entre impacts du changement climatique et autres facteurs de changements globaux (fragmentation des milieux, pollutions...) sur la biodiversité des bassins versants doivent être renforcées.

MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES NECESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'AÏCHI

Les niveaux de ressources financières actuels pour l'atteinte des Objectifs d'Aichi sont largement insuffisants. Des analyses coûts-avantages d'actions de conservation de la biodiversité, des évaluations économiques des écosystèmes aquatiques et la valorisation des multiples services écosystémiques qu'ils fournissent (régulation de la qualité des eaux de surface, pisciculture...)

³ Définition des Solutions fondées sur la Nature, Congrès Mondial de la Nature à Hawaï 2016

apparaissent comme des outils permettant de sensibiliser les décideurs et bailleurs de fonds et *in fine* de mobiliser les financements nécessaires.

La fiscalité écologique et la fiscalité sur l'eau locale mise en œuvre au niveau des pays et territoires doit mieux prendre en compte la biodiversité. En France, suite à la loi de reconquête de la biodiversité en 2016, la gestion de l'eau a été étendue à la biodiversité, et la fiscalité sur l'eau intègre notamment la conservation de la biodiversité et la restauration des zones humides.

Les financements disponibles ne doivent pas pour autant se limiter à la fiscalité sur l'eau. Celle-ci doit être complétée par la mobilisation de financements sectoriel (prévention des risques, aménagement paysagers et du territoire, infrastructures touristiques...) notamment permise via la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature.

RENFORCER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PRÉVENTION, DE GESTION ET D'ÉRADICATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité dans le monde. Elles entraînent aussi des conséquences économiques et sanitaires, certaines EEE pouvant être des vectrices de maladies ou en constituer des réservoirs. C'est le cas du moustique tigre, présent notamment dans les départements français de l'Océan indien, tels que Mayotte et la Réunion.

Les capacités de résistance et de résilience des milieux aux invasions biologiques sont affaiblies par l'anthropisation et l'artificialisation des milieux naturels. Les milieux aquatiques sont particulièrement impactés. Leur gestion doit intégrer les risques d'invasions biologiques, en accordant une vigilance particulière à, notamment, l'évaluation des impacts des EEE sur les services rendus par les écosystèmes aquatiques (gêne à la navigation fluviale et les pratiques de pêche, menace sur les espèces indigènes, ensablement bloquant le transit sédimentaire et ralentissant les écoulements...).

Le développement de politiques publiques pour répondre à ces enjeux doit se faire aux échelles locale, régionale, nationale et internationale.

Découvrez les activités liées du PFE liées à la biodiversité aquatique et les Solutions fondées sur la Nature sur notre [page dédiée](#) et via le portail [WeFrance](#).



ILS SONT MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU THEY ARE THE MEMBERS OF THE FRENCH WATER PARTNERSHIP



ET AUSSI AND ALSO

Shaddad ATTIL, Sophie AUCONIE, Patrice AURO, Bernard BARRAQUE, Marc BELENFANT, Jean-Paul CHANTEGUET, Adeline CLIFFORD, Diane D'ARRAS, Célia DE LAVERGNE, Michelle DEMESSINE, Bart DEVOS, Françoise DUMAS, Fabien DUPUIS, Teodolinda FABRIZI, Patrick FLICOTEAUX, Vincent FREY, Joël GIRAUD, Vincent GOUINAUD, Edouard GRIDEL, Patrice GUILLOUZE, Bernard GUIRINGER, Jean-Louis JANIN, Martin Luther KANNA VI, Ahmed KETTAB, Malika KHALILI, Brice LAIRONDE, François-Michel LAMBERT, Jean LAUNAY, Viviane LE DISSEZ, Arnaud LEFEBURE, Nicolas LORNE, Thierry LUFULUABO KABAMBI, Emma LYNEDAL, Daniel MARCOVITCH, Grance MARQUET, Brieux MICHOU, Clara MINIOUAT-REY, Mbayi MUKENDI, Jeff NORVILLE, Benjamin NOURY, Jacques OUDIN, Gérard PAYEN, Ludovic PIRON, Christian RABENORO, Jean-Luc REDAU, Jean-Claude REQUIER, Marcello SERRAO, Fanny SOUILLOT, Raya Marina STEPHAN, Claire TASSIN, Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Jean-Marie TETARD, Saskia VAN PROOIJEN, Marie-Laure VERCAMBRE, Maggie WHITE, WaterClean.

NOS ACTIONS SONT POSSIBLES GRACE AU SOUTIEN DE OUR ACTIONS WERE MADE POSSIBLE THANKS TO



Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays.

Les membres du PFE développent des projets qui contribuent directement aux ODD. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le portail Water Expertise France : www.water-expertise-france.fr

